



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 24 janvier 2023 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
7 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
8 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 43 <sup>ème</sup> délibération
		Pouvoir de Jean-Claude CROZE
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42 <sup>ème</sup> délibération
		Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
22 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
23 ENTRELACS	T Claire COCHET	
24 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
25 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
26 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
28 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
29 MERY	T Nathalie FONTAINE	
30 MERY	T Stéphane ROULET	
31 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
34 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
35 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
36 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
39 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
40 VIONS	S Manuel ARRAGAIN	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
43 VOGLANS	T Martine BERNON	
44 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

**Absents excusés**

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Nicolas POILLEUX
CHANAZ	Yves HUSSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*FINANCES*  
**Budget Principal**

**AP/CP 014 – Aménagement des Gorges du Sierroz – Révision n°8**

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 22 juin 2017 portant ouverture de l'AP/CP,  
Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°1 au motif des modifications de calendrier,  
Vu la délibération du 21 mars 2019 portant révision n°2 au motif des modifications de calendrier,  
Vu la délibération du 14 janvier 2020 portant révision n°3 avec une modification de l'AP liée à des travaux supplémentaires (linéaire et demande DREAL),  
Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°4 au motif des modifications de calendrier,  
Vu la délibération du 22 juin 2021 portant révision n°5 avec une modification de l'AP liée à des travaux supplémentaires.  
Vu la délibération du 14 décembre 2021 portant révision n°6 au motif des modifications de calendrier,  
Vu la délibération du 22 février 2022 portant révision n°7 au motif des modifications de calendrier,*

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation des gorges du Sierroz, qui consiste en la création, sur environ 800 mètres, de cheminements mixtes en sommet de berges et de passerelles en encorbellement, le bâtiment étant partiellement déconstruit et remplacé par une structure interprétant le volume supprimé.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2023 au regard des réalisations 2022 et d'augmenter l'autorisation de programme de 7 812,14 euros. Cette augmentation correspond à des travaux supplémentaires. L'AP totalise ainsi un montant de 3 407 812,14 €.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'aménagement des gorges du Sierroz.

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le Président,  
Renald BERETTI



- Délégués en exercice : 68
- Présent : 44
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**APCP014 - Gorges du Sierroz - Révision 8**

OPERATION					
Intitulé de l'opération :		APCP014 - Gorges du Sierroz			
Budget :		PRINCIPAL			
Imputation analytique :		143-11 et 143-11AP			
Montant initial de l'opération :		2 596 808,00 euros		TTC	
Montant actualisé (révision n°1) :		2 596 808,00 euros		⇒	
Montant actualisé (révision n°2) :		2 596 808,00 euros		⇒	
Montant actualisé (révision n°3) :		2 900 000,00 euros		⇒	
Montant actualisé (révision n°4) :		2 970 000,00 euros		⇒	
Montant actualisé (révision n°5) :		3 400 000,00 euros		⇒	
Montant actualisé (révision n°6) :		3 400 000,00 euros		⇒	
Montant actualisé (révision n°7) :		3 400 000,00 euros		⇒	
Montant actualisé (révision n°8) :		3 407 812,14 euros		⇒	
	<b>DEPENSES</b>		<b>Voté</b>		<b>Proposé</b>
Dépenses réalisées 2015			57 890,70		57 890,70
Dépenses réalisées 2016			38 917,80		38 917,80
Dépenses réalisées 2017			27 309,48		27 309,48
Dépenses réalisées 2018			66 379,82		66 379,82
Dépenses réalisées 2019			127 672,75		127 672,75
Dépenses réalisées 2020			181 822,72		181 822,72
Dépenses réalisées 2021			2 687 293,48		2 687 293,48
Dépenses réalisées 2022			212 713,25		170 525,39
Dépenses programmées 2023			0,00		50 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>3 400 000,00</b>		<b>3 407 812,14</b>

FINANCEMENTS prévus :					
Subventions attendues					Proposé
dont subventions perçues 2018					2 341 365,00
dont subventions perçues 2019					25 500,00
dont subventions perçues 2020					0,00
dont subventions perçues 2021					203 500,00
dont subventions perçues 2022					693 870,00
Fonds de concours ville d'Aix					556 000,00
F.C.T.V.A. théorique					89 000,00
Emprunt					82 000,00
Autofinancement					0,00
<b>TOTAL</b>					<b>3 407 812,14</b>

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget Principal - AP/CP 14 - Aménagement des gorges du Sierroz - révision n.8 -

---

Date de transmission de l'acte : 26/01/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 26/01/2023

---

Numéro de l'acte : d4422 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230124-d4422-DE

---

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions